

Objet : *RS - Avenant n° 2 au marché F20015 relatif à l'ajout de trois terrains familiaux à la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de onze terrains familiaux des gens du voyage*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	Christophe Pierreton
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Corinne Charles - Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fresso
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Vincent Boulnois
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Laysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	
<i>Sonnaz</i>	
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 089-22

objet **RS - Avenant n° 2 au marché F20015 relatif à l'ajout de trois terrains familiaux à la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de onze terrains familiaux des gens du voyage**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que Grand Chambéry dispose d'une aire d'accueil, d'une aire de grand passage et de onze terrains familiaux, dont la gestion est confiée à l'association Saint-Nabor Services dans le cadre du marché F20015 passé selon une procédure avec négociation suite à appel d'offres ouvert infructueux. Le marché F20015 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020 pour une période d'un an reconductible pour trois périodes d'un an.

Le montant du forfait annuel de gestion est de 216 681,29 € HT.

Un avenant n°1 a eu pour objet de prendre en compte la réduction de l'activité du prestataire suite à la période de confinement et aux mesures sanitaires en vigueur jusqu'à la mi-juin 2020, liées à la pandémie de Covid-19. Ainsi, l'ouverture de l'aire de grand passage initialement prévue le 1^{er} avril 2020 a été reportée au 13 juin 2020, entraînant une moins-value de 13 317,22 € HT au montant du marché, soit -6,15 % pour le montant du forfait de cette première période.

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'ajouter au marché F20015 la gestion de trois sites auparavant en gestion directe suite à la réorganisation du service de gestion des équipements d'accueil des gens du voyage de Grand Chambéry et la suppression du poste d'agent de maîtrise assurant cette mission.

Ces trois sites sont les suivants :

- Saint-Saturnin à Chambéry : terrain familial non pérenne de six emplacements,
- Villarcher à Chambéry : terrain familial pérenne de quatre emplacements livrés en mai 2021,
- Landiers à Chambéry : terrain familial pérenne de trois emplacements livrés en décembre 2021.

Le coût annuel de ces trois sites supplémentaires est de 17 206,32 € HT, soit 28 677,20 €HT du 1^{er} août 2022 (date d'entrée en vigueur de l'avenant 2) au 31 mars 2024 (date de fin de la dernière période du marché). Au regard du montant global initial des quatre périodes du marché, il est donc constaté une augmentation de 1,77 % après avenant 2.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au marché F20015,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 089-22

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 2 au marché F20015 relatif à l'ajout de trois terrains familiaux à la gestion de l'aire d'accueil, de l'aire de grand passage et de onze terrains familiaux des gens du voyage

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) : avenant n°2 au marché F20015

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27675H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27675H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022